



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 1 DU MARCHÉ N°2024010
RELATIF A LA MAINTENANCE CIVIL NET
FINANCES, CIVIL NET RESSOURCES
HUMAINES, MULTIFACTURATION**

**DÉCISION N° DM-24-347
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°DM-23-481 du 27 décembre 2023 relative au marché de la maintenance des applicatifs CIRIL hébergés : Civil net Finances ; Civil net RH ; Multifacturation ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT le besoin d'intégrer l'interface AS-TECH dans l'applicatif hébergé Civil Net Finances ;

CONSIDÉRANT que la mise en place de cette interface présente des coûts d'installation et de maintenance ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la modification de l'article 5.1 Prestations à prix forfaitaire et l'article 5.2 "Prestations traitées à bon de commande ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CIRIL GROUP S.A.S sis au 49 avenue Albert Einstein, à Villeurbanne (69603), représentée par Monsieur Amaël GRIVEL, en qualité de président, l'avenant n°1 du marché n°2024010 relatif à la maintenance des applicatifs CIRIL hébergés : Civil net Finances ; Civil net RH ; Multifacturation.

Le présent avenant concerne la prise en compte de lignes supplémentaires aux prestations traitées à bon de commande et l'ajout du coût annuel de la maintenance Interface Finances ASTECH aux prestations à prix forfaitaire.

Le montant annuel de la maintenance passe de 52 468.00 € HT à 52 900.00 € HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241009-Imc1H12425H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/10/2024
Date de Publication : 09/10/2024